

TABLEAU N°80**Kératoconjunctivites virales***Date de création : 23 juin 1985**Dernière mise à jour : -*

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI de prise en charge	LISTE LIMITATIVE des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
A. - Kératite nummulaire sous-épithéliale.	21 jours	Tous travaux effectués par le personnel de soins et assimilé, de laboratoire, de service et d'entretien mettant au contact direct ou indirect de malades porteurs de ces affections.
B. - Kératite superficielle ulcéreuse avec conjonctivite associée.	21 jours	
C. - Conjonctivite hémorragique.	21 jours	
D. - Conjonctivite oedémateuse avec chémosis.	21 jours	
E. - Conjonctivite folliculaire avec ou sans participation cornéenne.	21 jours	